

Assemblée générale de l'ASAMIS 2023-2024 Rapport moral de l'association

1 - Rapport moral de l'association

AG ASAMIS - Rapport moral 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

1.1 Trois échecs juridiques dans la défense des intérêts des minoritaires

L'AMF par lettre du 24 février 2023 a confirmé le bon droit de la COFEPP à bénéficier d'une dérogation à OPA pour « entreprise en difficultés avérées » lors de l'achat de 8,5% du capital à BDL CM le 3 août 2022 alors que MBWS avait redressé sa situation financière notamment suite à l'augmentation de capital de février 2021. L'AMF a aussi validé l'absence d'obligation d'acquérir les BSA échéance septembre 2022 exerçables à 3 € quand bien même elle avait acquis ceux de BDL CM.

Enfin la plainte déposée par l'ASAMIS le 22 février 2023 pour défense de la probité publique a été jugée non recevable. Les huit actionnaires individuels qui avaient déposé plainte sur d'autres motifs s'appuyant notamment sur les faits dénoncés publiquement par l'Autorité de la Concurrence dans sa décision publique du 12 avril 2022, ont reçu un avis de classement le 6 juin 2024.

1.2 Nouvelle approche pour faire valoir les intérêts des minoritaires de MBWS

Avec ses partenaires, l'ASAMIS a réuni dans un pacte d'actionnaires une soixantaine de ses adhérents pour la constitution d'un concert pesant plus de 9% du capital de MBWS, concrétisant ainsi un 1^{er} groupe actionnaire après la COFEPP, actionnaire majoritaire et de référence.

Ce concert a fait l'objet de 3 déclarations AMF durant l'exercice clos à fin juin 2024 :

- 20 décembre 2023 pour le seuil des 5% du capital,
- 22 février 2024 pour le seuil des 5% de droits de votes,
- 28 mars 2024 suite à l'adhésion de deux nouveaux actionnaires, le 25 mars 2024, au pacte.

Par la suite, le concert a accru encore sa position pour approcher 10% fin octobre 2024 qu'il compte franchir à court terme. Le concert s'est fixé comme objectif la valorisation de l'investissement de ses membres.

1.3. Nouveau positionnement de l'ASAMIS vis-à-vis de la direction de PROLOGUE

Lors de l'AG du 29 juin 2023, l'ASAMIS a fédéré une majorité d'actionnaires pour relever M. Georges Seban, PDG, âgé de 95 ans et qui demandait un nouveau mandat de 6 ans. Lors de cette Assemblée générale, M. Georges Seban n'a pas été reconduit ainsi que son fils et son petit-fils. Une nouvelle direction a été soutenue par le Conseil d'Administration où l'association a placé 2 nouveaux administrateurs, M. Brun et M. Cennelier.

Suite à la présentation d'un plan stratégique de 4 ans en avril 2024 ; l'ASAMIS a confirmé lors de l'AG du 27 juin 2024 sa confiance dans le redressement engagé.

L'ASAMIS a soutenu le renouvellement de Mme Sophie Rigollot. Elle s'est en revanche opposée – sans succès - au renouvellement du mandat de Mme Annik Harmand, à raison de ses compétences.

L'ASAMIS lors de cette AG a continué de contribuer au renforcement du Conseil d'administration qu'elle avait engagé en 2023, en présentant deux nouveaux administrateurs M. Laurent Baudard et M. Jean-Marie Le Tallec. Elle a soutenu aussi un autre nouvel administrateur M. Yves Bouget - HF company -

L'ASAMIS est un actionnaire significatif dans les 2 sociétés où elle représente les minoritaires

Au 1^{er} juillet 2024, l'ASAMIS pesait au niveau des 2 sociétés dont elle assure le suivi :

1 – MBWS : 220 actionnaires dont 59 engagés dans le pacte d'actionnaires. Au niveau du capital, le premier groupe représentait 1,15% du capital et le second 9.45%. Elle est ainsi le 2^{ème} actionnaire derrière la COFEPP

2 – PROLOGUE : 111 actionnaires représentant 18,25% du capital. Elle est ainsi le premier actionnaire.

L'ASAMIS consciente des responsabilités qui lui incombent du fait de son poids dans l'actionnariat des entreprises concernées favorise une approche concertée avec les directions tout en priorisant l'intérêt des minoritaires.

Nos objectifs pour l'année 2023-2024 seront encore et toujours la valorisation des participations de nos membres et la défense de leurs intérêts.

RESULTAT* AG 2024 DE L'ASAMIS [633 ADHÉRENTS]

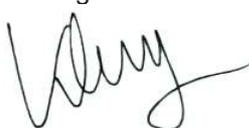
TYPE	RÉSOLUTION	POUR	CONTRE	ABSTENTION
AGO	Approbation du rapport moral	97.44%	0%	2.56%
AGO	Approbation du rapport financier	100%	0%	0%

* l'AG est cloturé depuis le 28/11/2024 à 12:00:00.

Daniel Pichot
Président de l'association



Denis Nahas
Secrétaire général



Arnaud Kermagoret
Trésorier

